

Gros plan sur la capture du Juge Alain Nédélec

Tous nos lecteurs connaissent la Révolte du Pays fouesnantais, menée en juillet 1792 par le juge de paix Alain Nédélec, qui se soldait par cinq morts. Le juge de paix échappait à toutes les recherches et c'est seulement le 2 décembre 1792 qu'il était capturé à Fouesnant par le maire puis aussitôt conduit à Quimper et emprisonné. Condamné à mort par le Tribunal criminel de Quimper le 17 mars 1793, il sera guillotiné le 20 mars suivant.¹

L'arrestation de Nédélec a suscité, on le devine, soulagement et euphorie au sein du Directoire du département².

La prise du Juge de paix

Le 2 décembre 1792, se tient au bourg de Fouesnant l'Assemblée primaire pour la nomination d'un juge de paix et Alain Nédélec quitte sa cachette ce matin-là pour y assister. C'est avec inquiétude que le maire, Louis Lagadec, le voit arriver, redoutant que sa présence n'engendre à nouveau des troubles. Il va demander des renforts quand il voit Louis Le Gléonec, officier municipal, agriculteur demeurant au Carric en Fouesnant, se saisir de Nédélec. Il les rejoint et, après quelques palabres, a fin d'éviter tout attroupement, ils se rendent ensemble à la sacristie. Mais Nédélec était armé, il sort son pistolet chargé (non amorcé), et c'est Julien Le Quilliec qui le lui arrache des mains.

On conduit alors Alain Nédélec aux prisons de Quimper, et ce jour même de la capture, le Conseil général réuni à Quimper tient à accueillir comme des héros le maire et l'officier municipal qui ont interpellé le rebelle, ainsi que les membres de l'escorte du prisonnier.

Triomphe pour le maire de Fouesnant et pour l'escorte du prisonnier

Nous reprenons la délibération du Conseil général du Finistère du 2 décembre 1792 qui traduit l'enthousiasme des autorités du Département.

« A l'ouverture de la séance, les citoyens Louis Le Lagadec, maire de Fouënant et Louis Gléonec, du lieu de Carric, officier municipal de la même commune, ont été introduits par le citoyen Abgrall, Procureur syndic du District de Quimper.

1 Voir le livret spécial édité par Foe Izella, *L'Affaire Nédélec* toujours disponible.

Le jugement intégral de condamnation a été repris dans le bulletin n° 10 de juin 1997.

2 Archives départementales, 3L2, f°170 et suivant.



Les révoltés de Fouesnant par Giraudet (Musée des Beaux- Arts de Quimper

Il annonce que ces deux citoyens ont eu le courage de se saisir ce matin de la personne du scélérat Alain Nédélec, ancien juge de paix de Fouënant, auteur des maux qui ont longtemps désolé cette commune, et sollicite pour ces deux braves cultivateurs la récompense due à leur dévouement.

L'assistance a témoigné à ces citoyens par les plus vifs applaudissements son entière satisfaction de leur zèle et de leur courage; sur le voeu du Conseil, le Président leur a donné l'accolade fraternelle et les a invités à la séance, ainsi que les citoyens qui ont contribué avec eux à assurer la translation du coupable dans les prisons de Quimper.

La récompense de la bravoure

« La discussion s'est ensuite ouverte sur l'espèce de récompense à accorder ; le Conseil, après avoir ouï le Procureur syndic en ses conclusions, a arrêté et arrête :

Article 1er

Il sera payé par le receveur du District de Quimper, sur les fonds destinés aux dépenses extraordinaires du Département, une somme de cent livres à chacun des citoyens Louis Le Lagadec et Louis Le Gléonec, pour récompense de leur dévouement et de leur courage, à l'occasion de l'arrestation d'Allain Nédélec, ancien juge de paix de Fouënan.

Article 2

Il sera en outre remis à chacun de ces braves cultivateurs par le District de Quimper un fusil de munition en bon état.

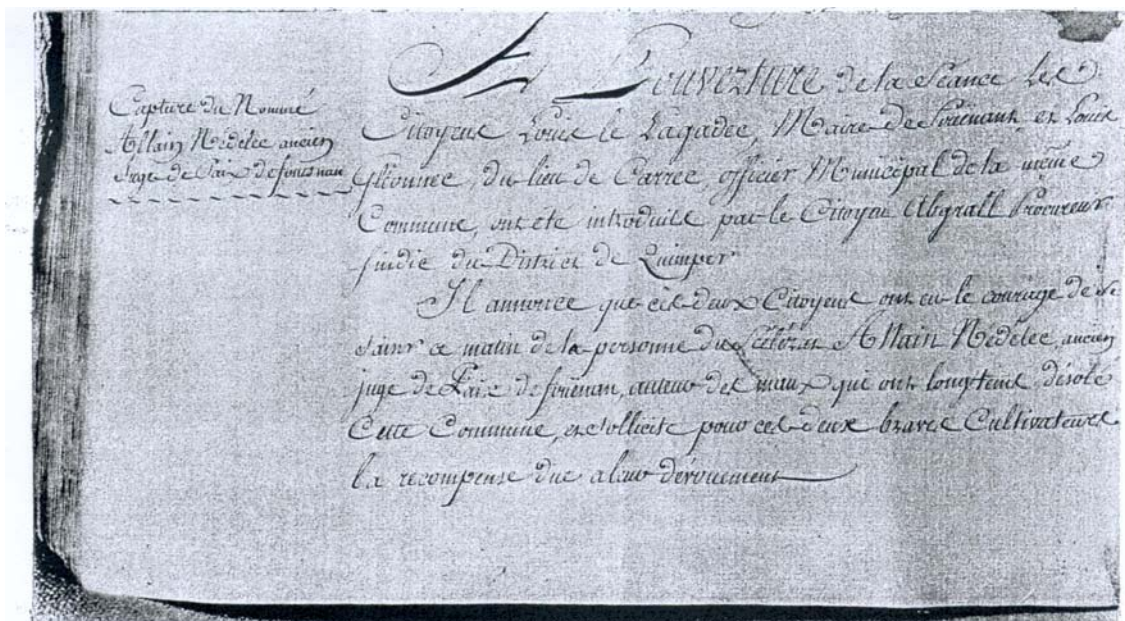
Article 3

Les citoyens qui au nombre de treize ont contribué à la translation dudit Nédélec dans les prisons de Quimper recevront également à la Caisse du District une indemnité de dix livres par homme.

Article 4

Le présent arrêté sera incessamment adressé au Directoire du District, et des copies en forme seront par lui officiellement transmises tant à la municipalité de Fouënan pour y être transcrites sur ses registres qu'aux braves citoyens Le Lagadec et Le Gléonec.

Ces citoyens se sont retirés avec leurs compagnons au milieu des plus vifs applaudissements. »



Registre des délibérations du Conseil général

Un oubli vite réparé

Il apparaît alors que Julien Le Quilliec, qui avait désarmé le juge Nédélec dans la sacristie, et qui, sans doute, ne faisait pas partie de l'escorte du juge ce deux décembre, n'a pas eu sa récompense. . . L'oubli est vite réparé puisque, dans la séance du 6 décembre suivant, le Conseil général à nouveau réuni écoute le rapport du citoyen Kergos, membre du District de Quimper et arrête ce qui suit :

« Le Conseil général arrête qu'il sera accordé au citoyen Quilliec une somme de cent livres comme ayant été le citoyen le plus hardi et le plus exposé lors de la prise du juge de paix, et qu'il lui sera, comme aux deux autres citoyens maire et procureur de la commune, accordé un fusil pour sa sûreté personnelle et celle des individus de son village ».